

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 février 2017
CO 011 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 87
Votants : 93

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Jean PICCAND, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Claire LUCAS VERNUS, Patrick PREVALET, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Frédéric LAMBERT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Sylvain BENETHRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Lucie DODANE, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Michel BONTEMPS, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Dominique BONNET à Michel FRANCONY, Denis BRENIAUX à Jean-François GAILLARD, Jean-Jacques DE VETTOR à André JOURD'HUI, Martine VUILLEMIN à Bernard AMIENS, Cyril ACCARD-GUILLOIS à Jean-Jacques COURT, Philippe RIOU à Roger GROS, soit 6 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : André PROST à Patrick PREVALET, David GUY à Jean PICCAND, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Daniel BARBE, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Charles VALLET, Frédéric CHOLET, Anne CHARLET.

Etaient Absents : Rémy VIENNET,

Secrétaire de séance : Monsieur André VIONNET

Convocation faite le : 30 janvier 2017

Objet : Institution des commissions de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura.

VU les articles L 2122-22 du CGCT et L 5211-40-1 du CGCT ;

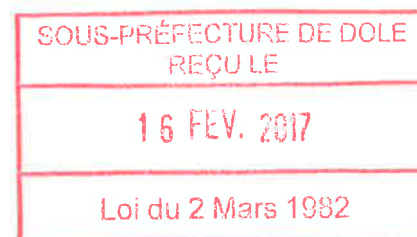
ENTENDU l'exposé du Président ;

CONSIDERANT que la création de commissions permanentes comme instances de travail de la Communauté de Communes sera de nature, de par l'instruction préalable des dossiers, à faciliter la prise de décisions par le Conseil Communautaire ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité

1 / CREE les commissions de travail permanentes suivantes :

- Finances
- Planification-Urbanisme
- Economie-Emploi
- Tourisme-Culture



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 février 2017
CO 011 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Institution des commissions de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura.

- Services à la Population
- Environnement-Energie
- Enfance-Jeunesse

2 / LIMITE la composition des commissions à 30 membres environ et dit que l'accès aux commissions permanentes sera réservé aux Conseillers Communautaires, aux Suppléants et aux 6 Maires non Conseillers (Maires des communes de La Ferté, Les Planches Près d'Arbois, Miéry, Saint Lothain, Thésy et Vaux sur Poligny) et ponctuellement, des Conseillers Municipaux des communes membres pour leurs compétences spécifiques dans un domaine particulier ;

3 / DIT que les pré-inscriptions se feront prioritairement par outil dématérialisé et par liaison internet ;

4 / DIT que, dans l'hypothèse d'un arbitrage nécessaire en raison de pré-inscriptions en nombre supérieur au maximum fixé, priorité sera donnée à un Conseiller par secteur géographique, pour assurer une représentation la plus large des différents territoires.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président
Michel FRANCONY

